
BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 26 SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 28 septembre 2023 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 21 septembre 2023, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mrs TRIQUET, COIGNARD, Mme LECHAT, Mr PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs PIGNÉ, LUCAS, Mmes CHOPIN, PARIS, Mrs BARBÉ, BEUCHER, POIRIER, Mme PINÇON, Mr LEROUX, Mmes LECOURT, DUVAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Madame LE RIDOU pouvoir à Madame OZILLE
Madame LEFEUVRE pouvoir à Monsieur TRIQUET
Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Madame MELOT-RAYNAL pouvoir à Madame PINÇON
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur POISSON

Absente excusée : Madame RIAUTÉ

Absent : Monsieur GUYARD

Madame DUVAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour :
« Dénomination de rue : lotissement « la Chambrouillère V », cela est adopté à l'unanimité.

Monsieur PERTHUÉ fait remarquer que le procès-verbal du 6 juillet 2023 ne retranscrit pas suffisamment les débats des conseillers municipaux lors du vote de la subvention exceptionnelle d'équilibre en faveur de la résidence Les Rosiers, notamment sur la demande d'un audit extérieur pour faire un point sur les finances de la structure.

Il est rappelé que toute intervention d'un conseiller doit se faire via les micros pour être enregistrée sinon les propos sont inaudibles et ne peuvent donc être retranscrits dans le procès-verbal.

Le procès-verbal du 6 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 07/07/2023 ET LE 28/09/2023

1. Affectation des propriétés communales : néant

2. Tarifs : néant

3. Emprunts : néant

4. Marchés publics : néant

5. Louage de choses : néant

6. Contrats d'assurance : néant

7. Régies comptables : néant

8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :

Concession n° 891 – Cavurne n°34 – 30 ans – 718.25 €

Concession n° 892 – Mémoire + plaque – 15 ans – 195.17 €

Concession n° 893 – Renouvellement concession n° 317 – 30 ans - 234.22 €

Concession n° 894 – Colombarium n°44 – 15 ans – 359.12 €

Concession n° 895 – Colombarium n°42 – 15 ans – 359.12 €

Concession n° 896 – Cavurne n°38 – 30 ans – 718.25 €

Concession n° 897 – Colombarium n°45 – 30 ans – 718.25 €

9. Acceptation de dons et legs : néant

10. Aliénation de biens mobiliers : néant

11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
12/07/23	AD 0015	160 000 €	Renonciation
13/07/23	ZE 0095	190 000 €	Renonciation
17/07/23	AN 0144, 0637, 0638	120 000 €	Renonciation
17/07/23	AK 0181	180 000 €	Renonciation
20/07/23	AC 0224	215 000 €	Renonciation
05/08/23	ZD 0337, 0382	730 000 €	Renonciation
05/08/23	ZD 0381, 0383, 0386, 0389	20 000 €	Renonciation
07/08/23	AK 0003, 0004, 0005, 0006, 0007, 0008, 0009, 0011	330 000 €	Renonciation

07/08/23	AC 0096	265 282 €	Renonciation
10/08/23	AI 0187	225 000 €	Renonciation
11/08/23	AE 0017	300 000 €	Renonciation
12/08/23	AH 0055	192 200 €	Renonciation
28/08/23	AE 0028	145 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant

16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations :

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Décision modificative n°1

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2023.

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		
023	Virement à la section investissement	- 104 388
6542	Créances éteintes	+ 5 106
657362	Subvention CCAS	+ 80 000
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 350
739118-014	Autres reversements de fiscalité	+ 39 737
739223	FPIC	+ 939

TOTAL		22 744
<u>Recettes</u>		
73212	Dotation de solidarité communautaire	+ 3 997
73223	FPIC	- 8 217
7411	Dotation forfaitaire	- 4 377
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 38 209
74127	Dotation nationale de péréquation	- 5 202
744	FCTVA	- 1 666

TOTAL		22 744

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		
10226	Taxe d'aménagement	+ 9 081
2128	Autres aménagements de terrain	+ 32 259
21312	Bâtiments scolaires	+ 34 699
2182	Matériel de transport	+ 49 000
2313	Constructions	- 66 958
2313 op.345	Rénovation résidence « Les Rosiers »	- 76 796

TOTAL		- 18 715
<u>Recettes</u>		
021	Virement de la section fonctionnement	- 104 388
10222	FCTVA	+ 9 538
10226	Taxe d'aménagement	+ 30 000
1321	Subvention fonds vert	+ 46 135

TOTAL		- 18 715

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : c'est la première décision modificative depuis le vote du budget en mars. Elle recense un certain nombre d'éléments qui sont des ajustements de chiffres pour certains et de décisions pour d'autres. Pour la section de fonctionnement, en dépenses, les créances éteintes correspondent à l'état transmis de la Trésorerie pour

lesquelles il n'est plus possible d'avoir de recouvrement. Le montant est de 6106 € et nous avons budgété 1000 €. La créance essentielle qui représente 95-97% de la somme correspond à l'impayé du local rue de la Faux occupé par Monsieur Desnos puisqu'il est arrivé en clôture pour insuffisance d'actif suite à sa liquidation judiciaire. Par rapport aux créances éteintes nous avons des provisions qui avaient été constituées l'an passé puisqu'on avait déjà connaissance de la probabilité de perte. Elles ne sont pas reprises dans la délibération d'aujourd'hui car nous n'avons pas encore reçu de la trésorerie les éventuelles provisions à constituer pour 2023.

- Subvention CCAS : même si exceptionnelle, elle vient grèver notre résultat 2023. Nous l'avons voté au dernier conseil municipal.
 - Titres annulés : il s'agit de régularisation de titre de paiements qui concernaient 2020-2021
 - autres reversements de fiscalité : il s'agit d'une opération sur laquelle nous sommes en contentieux. Je l'avais évoqué rapidement au dernier conseil municipal. Dans la continuité de la suppression de la taxe d'habitation pour laquelle nous avons déjà eu souci de la compensation par l'Etat qui s'alignait sur le fait que nous avons augmenté notre taux de taxe d'habitation, ce qui était erroné car nous avons uniquement rapporté au taux communal le taux qui était pratiqué en fiscalité additionnelle à l'époque du SIVU. Cela avait fait l'objet d'un recours et nous n'étions pas les seuls dans ce cas. Le Conseil constitutionnel avait fait modifier la loi pour la période compensée par l'Etat, à savoir 2021 et 2022. Et voilà que Bercy se réveille en disant qu'en 2020 il y avait aussi une règle, nous n'étions pas dans le cadre de la compensation parce que nous étions sur un régime transitoire où il y avait encore une partie de taxe d'habitation qui existait mais le coefficient correcteur et la mise en place définitive ne s'est appliquée qu'au 1^{er} janvier 2021. Evidemment nous ne sommes pas d'accord. S'il a été admis que nous n'avons pas augmenté le taux pour 2021 et 2022 et que la commune ne s'est pas enrichie et que le contribuable n'a rien perdu car il s'agit simplement d'un transfert, ça devrait être aussi le cas pour 2020. Nous nous sommes opposés il n'empêche que le prélèvement a été opéré car il est prélevé directement sur le versement de nos produits de fiscalité que nous percevons tous les mois. Le contentieux est en cours également pour Argentré qui est concerné. Je me suis tourné vers l'AMF pour porter le dossier qui est rendu sur le bureau du ministre de l'économie et des finances.
 - FPIC : nous avons budgété 5000 € alors que nous avons en réalité 5939 € et du côté recette nous avons un budget de 95 000 € au niveau de la partie attribution alors que nous avons en réalité 86 782 €, ce qui nous fait un FPIC net reçu pour la commune de 80 844 € cette année, une diminution de 9000 €.
 - les dotations forfaitaires : nous avons l'ajustement entre les dotations, globalement nous avons + 34 000 €, ce qui nous amène à une dotation globale de fonctionnement cette année de 711 630 €. L'année dernière nous avons 671 761 €.
- Sur la partie investissement :
- Taxe d'aménagement : nous avons le reversement à l'agglo de la quote-part de la taxe d'aménagement que nous percevons pour les locaux dans les zones d'activités pour l'année 2021.
 - Autres aménagements de terrain : il s'agit des dépenses de désamiantage et de démolition de la grange Fricot. Pour les bâtiments scolaires, il s'agit des dépenses de régulation de chauffage.
 - Matériel de transport : c'était une omission dans les restes à réaliser. Nous l'avons bien au budget 2022. Il s'agit du camion-benne.
 - La dernière ligne est une ligne d'ajustement entre nos dépenses et nos recettes. Nous avons budgété des travaux sur la résidence quand bien même ils seraient engagés avant la fin de l'année nous n'aurons pas les factures qui atteindront notre budget.

Pour les recettes :

- Le FCTVA : comme pour le fonctionnement mais là on a un peu plus ; Il s'agit du FCTVA définitif, en 2023 nous avons 9538 € supplémentaires.
- - taxe d'aménagement : nous avons des recettes complémentaires de + 30 000 €. Nous avons réduit la voilure de façon assez sensible compte-tenu de la baisse des constructions et du décalage dans le temps de la perception de cette taxe. Mais nous avons des constructions supplémentaires celles du centre-ville qui nous amènent de la taxe d'aménagement non négligeable.
- Subvention fonds vert : c'est la subvention obtenue pour les travaux d'éclairage.
Monsieur PERRIER : nous avons 40 000 € de dotation supplémentaire et 46 000 € de subvention fonds vert qui n'étaient pas prévus l'année dernière, ce qui fait plus de 80 000 € de recettes supplémentaires.
Monsieur TRIQUET : nous inscrivons les subventions au budget que lorsqu'elles sont actées. Je reviens sur la dotation de solidarité communautaire : nous avons un ajustement de 3997 € pour arriver à une DSC de 48 997 € contre 43 650 € l'année dernière. C'est le chiffre définitif de Laval Agglo compte-tenu des critères de répartition.

**Autorisation d'occupation temporaire en vue de la réalisation
d'équipement sportif de proximité dans le cadre du plan Héritage Mayenne 2024
mis en œuvre par le Conseil départemental de la Mayenne**

Monsieur PIGNÉ, Adjoint responsable de la Commission Sports, informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Héritage Mayenne 2024.

En effet, le Conseil départemental a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien majeur à l'investissement en matière d'équipements sportifs de proximité. Doté de 3 millions sur la période 2022-2024, ce plan « Héritage Mayenne 2024 » a pour ambition d'adapter l'offre sportive mayennaise aux nouvelles pratiques sportives d'une part et de s'appuyer sur la dynamique des Jeux olympiques de Paris 2024 pour donner un nouvel élan au territoire en matière d'activité physique et sportive d'autre part.

Construit en concertation avec les différents comités sportifs départementaux, le plan « Héritage Mayenne 2024 » vise à développer sur l'ensemble du territoire, rural comme urbain, des équipements de proximité, dont l'utilisation, l'animation et la promotion seront assurées par les comités et/ou les clubs des différentes disciplines.

Dans ce cadre, le Département va assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements sportifs de proximité pré-identifiés par les comités sportifs départementaux. Les sites retenus mis à disposition par les collectivités au Département pour une durée de 10 ans feront l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire. En parallèle, une convention spécifique avec le Département, la commune gestionnaire, le ou les clubs locaux et/ou comités sportifs départementaux utilisateurs portant sur la gestion, l'utilisation et l'animation de l'équipement sera établie.

Parallèlement, en sa qualité de porteur de projet, le Département sollicitera un cofinancement auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan national 5 000 équipements. Cette subvention permettra de couvrir en moyenne 50 % des coûts des travaux.

Enfin, le Département a également engagé une démarche de partenariat auprès des Fédérations nationales qui participent également au financement des projets inscrits au plan national des 5 000 équipements à l'instar de la Fédération nationale de basket-ball.

In fine, le financement prévisionnel de l'opération est assuré par le Conseil départemental, l'Agence Nationale du Sport et la Fédération française de Basket-Ball, autrement dit sans coût d'investissement pour la commune.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'autorisation d'occupation temporaire par le Département relative à la réalisation de 2 terrains de basket-ball 3x3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par le Département du bien concerné pour une durée de 10 ans, ci-joint,

- approuve le projet de convention de gestion, d'utilisation et d'animation de l'équipement ci-joint,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier (parmi lesquels figurent, entre autres, l'AOT et la convention d'utilisation...).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PIGNÉ : ce plan est lancé par l'agence nationale du sport pour créer 5000 équipements sportifs à l'horizon 2024 dans toute la France. Dans ce cadre le conseil départemental a pris les choses en main au niveau de la Mayenne et a alloué un budget pour la création de 70 équipements sur la Mayenne. Ils ont travaillé avec les comités départementaux du football, du tennis et du basket pour l'implantation de terrains de padel, de basket 3x3 et de terrains de foot 5x5. Ce sont les comités départementaux de ces sports qui ont défini sur quelle commune ils souhaitaient voir l'implantation de ces équipements et Bonchamp a été retenu pour l'implantation de deux terrains de basket 3x3. Le financement est à 100% fait par le conseil départemental, l'agence nationale du sport et les comités départementaux. Il n'y a pas de coût à charge pour la commune mais charge à elle de mettre à disposition un terrain pour la construction, la maîtrise d'oeuvre étant assurée par le conseil départemental. Le basket 3x3 est un sport olympique et en plein développement et c'est l'occasion pour nous d' étoffer notre parc sportif. Ces terrains doivent être mis à disposition pour l'ensemble des habitants de la commune. Il y a également la mise en place d'une convention avec la section basket qui s'engage à réaliser des animations de manière ponctuelle dans l'année. Nous allons également faire profiter de ces installations aux jeunes avec le service jeunesse et sports. L'objectif est aussi d'intégrer les écoles à terme dans un cycle pédagogique. Nous avons eu la confirmation officielle du conseil départemental mi-juillet. Nous avons travaillé sur l'implantation de ces terrains pour savoir quelles étaient les différentes options. La solution retenue et partagée avec la commission sports et la section basket pour l'emplacement est l'ancienne maison des sports, à côté du skate-park, des terrains de padel et de la maison sports et jeunesse. Ce qui signifie la démolition de l'ancienne maison sports et jeunesse, tout en gardant une zone assez végétale car vous avez entre les terrains et la voie piétonne 8 à 9 mètres.

Monsieur PERTHUE : l'arbre qui est en bas le long de la voie cyclable sera également conservé ?

Monsieur PIGNÉ : l'objectif est de le conserver c'est pour cela que nous allons garder une surface de 8 à 9 mètres entre la piste cyclable, la voie piétonne et le terrain. De même, il y a un arbre sur la droite près des terrains de padel qui sera également conservé et tous les arbres à gauche. L'objectif sera également de profiter de cette implantation pour mettre quelques bancs ou tables de pique-nique.

Monsieur PERTHUE : concernant les terrains de padel, nous avons un bout de l'ancien terrain de tennis qui traîne est-ce que ce sera revu dans le cadre de ce projet ?

Monsieur PIGNÉ : pas dans le cadre de ce projet mais avec le projet global de réaménagement du projet football.

Monsieur POISSON : ce projet induit un coût supplémentaire puisqu'il faut démolir la maison mais de toute façon elle aurait été à démolir à un moment ou à un autre. Cet emplacement n'hypothèque en rien la réflexion sur l'espace foot. Il a son sens d'être là près du foyer des jeunes, du city-stade.

Monsieur PIGNÉ : en terme de planning annoncé c'est mars 2024 par contre nous, il faut qu'on soit prêt pour mettre le terrain à disposition. En terme de bruit occasionné, nous sommes dans la zone des sports et éloignés des habitations, les terrains de padel font également une sorte de mur, donc je pense qu'il n'y a pas de gêne attendue.

Monsieur POISSON : de plus le terrain ne sera pas éclairé.

Monsieur PERRIER : on nous avait expliqué que si l'on démolissait sans projet de reconstruction nous n'avions pas le droit à la récupération de la TVA. Qu'est-ce qui se passe dans le cadre de ce projet ?

Monsieur PIGNÉ : nous ne récupérerons pas la TVA car nous ne sommes pas maître d'oeuvre et ce n'est pas une construction de bâtiment et avec le projet du foot ce n'est pas dans cette zone qu'il y

aurait eu une construction de bâtiment, donc nous n'aurions pas eu l'occasion de récupérer la TVA quoi qu'il arrive. Nous avons fait un premier chiffrage de la destruction de la maison qui est de l'ordre de 32 000 € sans le désamiantage avec remise du terrain à plat.

Monsieur POISSON : c'est vrai que ce dossier est allé assez vite mais la communication du conseil départemental date de début juillet avec une demande de signature de convention en septembre.

Monsieur PERTHUÉ : est-ce que c'est un revêtement spécifique lié à ce sport ? et quid de l'entretien de ce nouveau terrain.

Monsieur PIGNÉ : je ne connais pas la surface en elle-même. Il y a un cahier des charges technique qui existe par rapport à ça. Il faut savoir que l'investissement de ce projet est de 75 000 €. L'entretien du terrain sera à la charge de la commune.

Aménagement cyclable 2023

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement de mobilité durable et de réduction de l'impact environnemental des transports du quotidien, Laval Agglomération a la volonté de renforcer sur son territoire l'offre de déplacement doux.

C'est en ce sens qu'un nouveau schéma directeur d'aménagements cyclables (SDAC) a été adopté en septembre 2019 par la collectivité.

L'une des actions majeures de ce programme est l'accompagnement financier de Laval Agglomération aux projets cyclables communaux. Il peut représenter jusqu'à 50 % du reste à charge de la commune, sous réserve de respecter les grands principes du schéma (liaison cyclable du quotidien, largeur de voie, couche de roulement...).

Dans la continuité du programme de création de pistes cyclables déjà engagé, il a été jugé cohérent de poursuivre la liaison Est Ouest déjà entamée et permettre de rejoindre le complexe sportif en toute sécurité. Actuellement, il existe une voie verte rue Charles de Gaulle et une piste cyclable rue des Sports. Pour sécuriser les déplacements à vélo entre l'Est et l'Ouest de la commune et permettre aux quartiers Ouest de la ville d'accéder au complexe sportif, il est prévu de prolonger la piste cyclable rue des Sports et la voie verte rue Charles de Gaulle pour qu'elles se rejoignent à l'intersection de la rue des Sports et de la rue Charles de Gaulle.

Le montant de ces aménagements s'élève à 66 303,35 €HT.

Il vous est proposé :

- de valider le lancement de ce projet d'aménagement,
- de solliciter Laval Agglomération pour un financement à hauteur de 50 %, soit 33 151,67 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : les travaux ont débuté il y a 15 jours et ils comprennent la première tranche que nous avons entériné entre la rue des Sports et l'entrée du lotissement de la Loulardière mais également une seconde tranche, travaillée en commission, qui concerne la prolongation de l'emprise entrée Loulardière jusqu'au raccordement de la piste cyclable côté Sud de la rue Charles de Gaulle. Sur cette emprise nous avons une voie partagée. C'est un espace piéton et cycle avec les largeurs de 2.50 mètres, ce qui nous permet de solliciter une aide de Laval Agglomération. Un espace végétalisé va séparer la chaussée de cet espace d'une largeur d'1.50 mètres et un rétrécissement de la chaussée sur tout le linéaire de la rue Charles de Gaulle sur une largeur qui va avoisiner pour la plus petite côte 4.60m jusqu'à un peu plus de 5m, d'où l'effet de réduction de vitesse à l'identique de la rue du Maine. Une écluse est aménagée à l'aplomb de la résidence Korian et début du lotissement de la Chambrouillère IV où là il n'y aura qu'un véhicule à passer ce qui permettra de réduire encore plus la vitesse

et de permettre aux vélos de rejoindre la piste cyclable actuelle. Ce programme a été présenté il y a 3 semaines à l'ensemble des riverains concernés qui a été globalement bien reçu. Nous profitons de ce programme pour faire également l'enrobé de la chaussée. Ces 2 programmes représentent 205 000 € d'investissement, sachant que nous avons déjà eu une première aide actée de Laval Agglomération de 16 000 € et nous sollicitons une aide 33 000 € pour ce 2^{ème} tronçon ; ce qui fait un reste à charge pour la collectivité de 148 000 € pour ces aménagements cyclables sur un linéaire non négligeable. Il restera à ajouter sur ce programme la végétalisation de l'espace entre la partie chaussée et la partie voie partagée. Les 9 arbres actuels vont être déracinés et si cela est possible réimplantés à côté sur le terrain de Thierry Rousseau. Les nouveaux arbres implantés auront une envergure moindre ainsi que diverses essences de végétaux avec des croissances maîtrisées.

Monsieur PERRIER : c'est toujours embêtant d'enlever des arbres mais c'est acceptable à partir du moment où on remet de la végétation. Un projet nous sera présenté ?

Monsieur PELLONQUIN : oui lors de la réunion du 12 octobre.

Monsieur COIGNARD : les travaux sont déjà commencés et nous n'avons pas le souci comme pour certains dossiers de demande de subventions de ne pas commencer les travaux avant de déposer le dossier de subvention ?

Monsieur PELLOQUIN : le dossier a été transmis avant le début des travaux en accord avec l'ingénieur qui valide au sein des services techniques de Laval Agglomération ces programmes. De plus nous avons une deadline assez serrée d'Eurovia en terme de programme, ils auraient même voulu commencer un peu plus tôt. Je voulais avant présenter le programme à tous les riverains.

Monsieur POISSON : c'est vrai qu'en principe c'est la règle mais il y a une certaine souplesse quand on voit le calendrier de certaines entreprises.

Adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Bonchamp au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la commune de Bonchamp à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la commune de Bonchamp des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de Bonchamp, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : cette délibération est liée à un processus qui est déjà existant puisque Territoire d'énergie avait négocié, notamment pour la collectivité qui lui avait confié cette délégation, l'achat d'énergie dans un contrat qui court jusqu'en 2024. Une nouvelle consultation va être lancée par Territoire d'énergie pour négocier à nouveau ces coûts d'énergie et les abonnements qui en découlent et il vous est proposé de souscrire à ce nouveau groupement d'achat après prise d'effet en 2025. Nous avons également une convention pour l'achat du gaz avec Gaz de Bordeaux.

Lancement d'une procédure de publicité pour la mise à disposition d'espaces publics pour l'exploitation de modules photovoltaïques

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 28/07/2023,

La commune a ainsi été sollicitée pour une demande d'extension de la durée de la convention relative aux modules photovoltaïques (puissance 143,55 kWc) situés sur la toiture de la salle multisports, rue des Sports, 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL.

La société Energie Mayenne sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de la Société Energie Mayenne.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le site, la Société Energie Mayenne s'engage à verser une redevance annuelle.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de Bonchamp-lès-Laval et la société Energie Mayenne signeront un avenant à la convention d'occupation temporaire actuelle.

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune a décidé de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants : - son site internet

- avis dans le journal Ouest France

Durant une durée de 30 jours, à compter du 5 octobre 2023 au 4 novembre 2023, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société énergie Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants : - son site internet

- avis dans le journal Ouest France

Durant une durée de 30 jours, à compter du 5 octobre 2023 au 4 novembre 2023 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

Article 2 : Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : au niveau de la salle G construite en 2011, nous avons plus de 1000 m² de surface de panneaux photovoltaïques qui a été en investissement portée par Territoire d'énergie, ex SDEGM. Territoire d'énergie a fondé une société qui s'appelle Société Energie Mayenne et qui gère toutes les énergies renouvelables. Aujourd'hui ce prêt de surface qui fait l'objet d'une convention doit être basculé vers cette société et dans ce cadre elle nous propose d'étendre le bail de 10 ans complémentaires par rapport à celui qui court et sous des modalités de rétribution des surfaces mises à disposition, elle nous propose un échancier d'annuités de prise en charge de ces surfaces. Avant d'entériner éventuellement cette convention, nous devons effectuer une publicité au cas où un autre porteur de projets photovoltaïques voudrait reprendre les installations en place ou les surfaces que nous avons à disposition.

Monsieur POIRIER : nous avons un loyer proche du symbolique.

Monsieur PELLONQUIN : oui, nous arrivons à 620 € par an.

Monsieur POIRIER : je ne suis pas sûr que ça vaut le coût de refaire une extension de bail.

Monsieur PELLOQUIN : d'où la publicité. Si personne ne postule à ce moment là nous devons prendre la décision de renouveler ou non la convention.

Monsieur PERTHUÉ : la puissance n'est pas énorme sur cette structure. Est-ce qu'il a été envisagé une auto-consommation de la commune sur ce type de dispositif comme la SEM le fait à Saint-Berthevin.

Monsieur PELLOQUIN : l'énergie produite pour la salle G est locale. L'auto-consommation n'est pas dans l'orientation de la convention proposée par la SEM, mais une revente totale de l'énergie aux distributeurs. Nous n'avons pas de batterie pour accumuler l'énergie produite donc nous sommes obligés de la revendre.

Monsieur PERTHUÉ : c'est pour ça que sur Saint-Berthevin une convention a été spécifiquement mise en place pour que l'énergie produite depuis les ombrières et le plafond soient justement utilisées sur l'ensemble des postes de la commune. C'est toujours Territoire d'énergie Mayenne qui porte ce projet donc je pense à la cantine qui est un gros poste d'énergie mais aussi la crèche ou la mairie.

Monsieur PELLOQUIN : il faut savoir que pour la cantine il y a déjà des installations solaires. Pour les autres postes effectivement on peut amener une réflexion sur ce sujet.

Monsieur PIGNÉ : si l'énergie revient à la mairie de Saint-Berthevin, c'est eux qui financent les travaux et non Energie Mayenne. Ce sont 2 choix différents.

Monsieur PERTHUÉ : la question était juste d'étudier les 2 solutions et de voir ce qui était le plus rentable et le plus pérenne pour la commune à l'occasion de cette demande renouvellement de bail pour 10 ans. C'est maintenant qu'il faut prendre la décision.

Monsieur BARBÉ : quelle est la production et la consommation de la salle G ?

Monsieur PELLOQUIN : je ne peux pas donner les chiffres ce soir.

Monsieur POISSON : c'est un sujet à approfondir.

Monsieur POIRIER : si la convention n'est pas renouvelée, que devient le matériel en place ?

Monsieur PELLOQUIN : le démantèlement est à la charge de SEM.

Dénomination de rue : lotissement « la Chambrouillère V»

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Lors de sa réunion du 30 juin 2022, le conseil municipal de Bonchamp a approuvé l'attribution des noms de rues du lotissement « La Chambrouillère V ».

Cependant, il a été constaté une erreur de prénom pour la rue GAULTIER.

Il vous est proposé :

- rue Pierre GAULTIER

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : nous avons déjà délibéré sur le nom des rues pour ce lotissement et le groupe Patrimoine s'est aperçu d'une erreur dans le prénom de la rue Gaultier. Il n'y a jamais eu de maire à s'appeler Jacques Gaultier, son prénom était Pierre.

Monsieur PERRIER : sur les panneaux, il faut qu'en plus du nom figurent la fonction et la durée de mandature des différents maires.

Monsieur POISSON : Rémi LEBLANC a travaillé dessus et a envoyé un fichier avec toutes les dates cette semaine.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Résidence les Rosiers : versement de la subvention de 80 000 €. Prise de fonctions du nouveau directeur le lundi 2 octobre.

Monsieur PERRIER : lors des CA on nous présentait des budgets toujours en équilibre, pour les prochains ils devront être plus précis dans la procédure et dans le résultat. Est-ce que la subvention de 80 000 € a permis de régler les loyers de la commune ?

Monsieur POISSON : non c'est pour ça qu'il faut tout remettre à plat et étudier ce qui pourra être fait d'ici la fin de l'année.

- Pistes cyclable RD 57 : début des travaux en novembre.

Monsieur PERTHUÉ : est-ce qu'il y a une liaison prévue jusqu'à la zone des Touches par la voie ferrée ?

Monsieur POISSON : nous avons repris contact avec la personne que nous avions eu en 2019 mais pour l'instant nous n'avons pas de retour.

Monsieur PIGNÉ : déjà aujourd'hui, il y a possibilité en empruntant la rue du Maine et la nouvelle piste rue Charles de Gaulle.

- Bus scolaires : dysfonctionnement du début d'année résolu.

CM du 28/09/2023 - CR des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUÉ

Séances des 06/04, 04/05, 08/06, 06/07, 24/08 et 14/09/2023, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 09/01, 02/02, 02/03, 13/04, 11/05, 15/06, 12/07, 31/08 et 21/09/2023, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 11/01, 08/02, 15/03, 05/04, 03/05, 14/06, 05/07 et 30/08/2023, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 20/06/2023,

Déchets

1 Adoption des modalités d'implantation des points d'apport volontaire

2 Adoption des modalités de collecte sur RDV des encombrants (public concerné et montant de l'enlèvement)

Des échanges autour du tarif proposé et sur les modalités d'enlèvement ont eu lieu. La proposition a été adoptée.

3 Délibération autorisant le président à demander une subvention au CD53 pour la politique de prévention.

4 Note d'information : Stratégie de communication

Ce dossier a été **présenté** par G. Fénart du service communication. La stratégie est basée sur le principe de « moins, c'est plus »

5 Note d'information : Fermeture de la déchèterie de Mézerolles

Des **propositions de réorientation** des habitants des 3 communes les plus impactées vers les déchèteries de St-Berthevin, Laval et Port-Brillet, ont été faites. L'entreprise Sèche a **proposée** une **fermeture progressive** avec des horaires réduits jusqu'à fin 2024.

6 Point d'information déchèteries : Gestion de la période estivale

La proposition de maintenir l'**ouverture** de la déchèterie de Laval le dimanche en juillet et août a été retenu du 2 juillet au 20 août, celle de St-Berthevin sera fermée tous les **dimanches** de juillet et août.

Aucune déchèterie ne sera **ouverte** les dimanches entre le 20 août et le 3 septembre. En septembre, il est envisagé de fermer **définitivement** la déchèterie de St-Berthevin le **dimanche**. Des horaires de forte chaleur ont été proposés. Les horaires suivants sont validés : 7h – 14h.

7 Soutien à l'association « de l'assiette au champs » pour une expérimentation de collecte/traitement des biodéchets

Les élus ont adopté le principe qu'un courrier d'intention soit **adressé** à l'association pour exprimer la volonté de l'agglomération d'accompagner leur projet.

Biodiversité

8 Convention CPIE

La proposition de **partenariat** avec le CPIE pour l'**élaboration** du TEN a été adoptée.

Agriculture/Alimentation

9 Festival Alimenterre 2023

Une **subvention** de 1 500 € a été validée par la commission.

Séance du 29/08/2023,

Énergie

1 Dossier méthanisation Challonge Énergie :

Dossier présenté par A.G. Carmillat, chargée du plan climat. Le plan climat est en cours de validation et une vision globale de la trajectoire EnR permettra aux élus de Laval Agglo de débattre sur les accompagnements financiers à mettre en place par la collectivité, si elle le souhaite.

Après vote, la commission émet un avis favorable au versement de la subvention de 50 000 €, avec 2 contre et 5 abstentions.

Gemapi/Eau

2 Rapports Annuels des syndicats

La commission a donné un avis favorable aux rapports annuels 2022 des syndicats de bassin Ernée, Oudon et Javo, ainsi qu'à la convention avec l'EPTB Vilaine pour les travaux 2023.

Divers

3 Points d'étapes PAT, TEN, PCAET

Rappel des dates /

TEN, Territoire Engagé pour la Nature : jeudi 21/09 de 14 à 17h quartier Ferrié à Laval,

PAT, Projet Alimentaire Territorial : mardi 26/09 à 16h45 visite ferme bio du Chénôt à Changé,

Gestion des Déchets

4 Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Le PLPDMA a été adopté à l'unanimité par la commission Environnement.

5 Point d'information actions de prévention :

Déploiement du compostage **partagé** dans les espaces publics en partenariat avec les **services** ville de Laval,

Défi zéro déchet : lancement de la session 2023 le 16 septembre

6 Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets :

Le rapport annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets n'a pas appelé de commentaire

7 Délibération portant exonération de TEOM pour les locaux industriels et commerciaux :

La délibération n'a pas été **présentée**, l'avis des élus sera recueilli par mail.

8 Délibération portant adoption de la convention de partenariat avec la CMA :

Les élus se sont exprimés favorablement pour le projet.

Séance du 26/09/2023,

Agriculture/Alimentation

1 Projet Alimentaire Territorial : Présentation du plan d'actions de la démarche **volontaire** de la collectivité sur 3 ans par Alexandra Després. 4 PAT pour toute la **Mayenne** (Nord, Sud, Coëvrons et Laval Agglo), **présentation** de la feuille de route avec 6 thématiques et 13 fiches actions. Beaucoup d'ateliers depuis 2022, **dont** le défi FAAP (Foyer à alimentation positive)

Énergie

2 Demande de subvention de l'Espace Éco

Gemapi/Eau

3 Étude Inondabilité du JAVO

Gestion des Déchets

4 Note d'information mise en place du C0.5

5 Note d'information délibération exonération de TEOM au-delà de 200m

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séances des 20/06, 30/08 et 26/09/2023, **pas de compte-rendu**

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 18/01, 09/02, 13/04, 16/05, 20/06 et 26/09/2023, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 20/06 et 26/09/2023, **pas de compte-rendu**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 20/09/2023,

Finances

- Biens de faible valeur : décision d'inscrire en **investissements** les composteurs, bio-seaux et bacs **roulants** déchets par dérogation à la règle comptable des 500 € de valeur unitaire,
- **Calendrier** versement « pacte fiscal et financier » : validation prévue au CC du 02/10/2023,
- TEOM : **exonération** des locaux industriels et commerciaux non utilisateurs du service,
- TEOM : reconduction de la suppression de l'exonération liée à la **distance** du point de collecte (200m)

Transition Innovation

- Bilan mutualisation 2022 entre Laval Agglo et Ville de Laval : en 2022, critères de répartition maintenus à l'identique. Les membres de la commission alertent sur le travail à réaliser pour la répartition 2023 suite à la réorganisation des services de L.A. et aux multiples **créations** de postes intervenues depuis fin 2022 : à ce jour toutes les clés de répartition ne sont pas encore arrêtées et non **communiquées**. Les agents présents en **commission** confirment que ce travail est en cours...

Autres informations

- Méduane Habitat (dont Laval Agglo est actionnaire) : **présentation** par M. Duret (Directeur de cette ESH) des résultats 2022 et **prospective** 2023. Les ESH font face à un effet ciseau très impactant : **augmentation** des coûts de matériaux d'environ 30% et des coûts du crédit mais plafonnement des loyers par l'État (+3,6% cette année, prévu +3,5% pour 2024).

Pour MH : En 2022, augmentation du nombre de livraisons (suite mises en chantier 2020/2021)- le résultat 2022 est resté positif.

Pour 2023 : taux moyen du crédit sur les en-cours passe de 1,22 % à 2,33% **provoquant** un doublement de la charge d'intérêts. Résultat net attendu en perte. L'**autofinancement** passe 1 628 k€ à une prévision de 1 000 k€.

MH maintient sa capacité à terminer la réhabilitation de son parc en 2027.

Les **nouveaux** projets nécessitent de puiser dans les capitaux **propres** de la structure, celle-ci ne pourra pas augmenter son volume de **constructions** dans le **contexte** économique actuel.

Plusieurs ESH de départements voisins se trouvent en difficulté et sollicitent les actionnaires pour permettre de poursuivre leurs missions (Vendée notamment pour 35 m€).

- DSP Crématorium : rapport annuel d'activité du prestataire OGF.

IX - CONSEIL D'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 28/09/2023,

- Rapport annuel 2022 Eau & Assainissement : Le rapport sur le prix et la qualité des services Eau potable & Assainissement est présenté en séance,

- Programmation travaux 2024

- Points divers :

- Subventions pour l'achat des récupérateurs d'eau de pluie,

- Certifications ISO 9001 (management de la Qualité) et 45001 (management Santé et Sécurité au Travail),

- Subvention au comité Laval Garango.

Délibérations à prendre lors de ce conseil d'exploitation des régies ou du prochain conseil communautaire :

- Convention de servitude Bouygues Télécom à Port-Brillet,

- Dégrèvement sur redevances eau et assainissement,

- Subvention projet Madagascar, l'association Ambohimada a déposé un dossier de demande d'aide auprès du service de l'eau et de l'assainissement en 2023 pour un projet sur la commune d'Ankazondady. Il s'agit des travaux suivants qui seront réalisés en 2023 et 2024:

- Création d'un puits

- Installation d'une fontaine à eau potable

- Construction d'une maison de l'eau : en incluant les dépenses de suivi et d'évaluation finale du projet, le coût total de ce dernier s'élève à 15 474 €. L'association Ambohimad sollicite Laval Agglomération pour l'attribution d'une subvention de 12 674 € sur 2 ans, soit 6 337 € par an, pour pouvoir concrétiser ce projet.

- Rapport annuel 2022 Eau & Assainissement :

- Désignation du nouveau directeur des régies Eaux & Assainissement. Sylvain Bertrand, le directeur actuel des régies d'eau potable et d'assainissement, a été recruté, au 1^{er} avril 2023, sur le poste de directeur du département ressources naturelles et économie circulaire de Laval Agglomération et de la Ville de Laval.

Par conséquent, une procédure de recrutement a été mise en œuvre pour le remplacer.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : enfance : point sur les camps. Ecole : chiffres de la rentrée scolaire, école Nazareth : les élèves de CM1 et CM2 sont à la Bourboule cette semaine, virades de l'espoir le 22 septembre. Prochaine réunion des commissions le 26 octobre.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : Urbanisme-travaux : implantation par Bouygues-Télécom d'un pylône pour la 5G à Laubrière pour desservir la zone Nord de Bonchamp (dossier consultable en mairie), dossier Nexity : 30 logements chemin du Préfet dont 15 en location et 15 en accession à la propriété, réflexion sur une étude d'implantation d'un pylône pour couvrir un fuseau de la LGV. Sports : journées du patrimoine cross de techni-industrie le 19 novembre, tournoi basket U9 et U11 ce week-end, ESB : réunion le 28 septembre sur la sensibilisation sur les violences infantiles, Galbé : mise en place mobilier en octobre.

Commissions Culture-vie associative-communication : distribution du bulletin info le 12 octobre, bilan journées du patrimoine, le 24 novembre : soirée des sportifs et du bénévolat. Prochaine réunion de la commission communication le 11 décembre et patrimoine le 13 novembre. Culture : distribution de la plaquette, soirée Octoberfest, spectacle à venir, prochaine réunion en octobre.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant ; Recrutement du policier municipal en cours. Concours de tarot le 29 septembre pour la mucoviscidose. Animation citoyenne le 7 octobre. Finances : prochaine commission le 23 octobre à 20H.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 9 novembre 2023 à 20H30.

La séance est levée à 22H45.

La Secrétaire de séance :
Karine DUVAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

